

VILLE DE TOURS

REGLEMENT PARTICULIER N° 2 *Jardins de quartier*

SOMMAIRE

ARTICLE 1
Objet

ARTICLE 2
Modalités d'accès

ARTICLE 3
Règles spécifiques

ARTICLE 4
Conditions d'utilisation spécifiques

ARTICLE 5
Exécution du présent règlement

ANNEXE : Liste des jardins de quartier

ARTICLE 1 – OBJET

Dans le cadre du règlement général des espaces verts, parcs, jardins et aires de loisirs de plein air, le présent document a pour objet de préciser les accès, règles et conditions d'utilisation spécifiques des jardins de quartier listés en annexe et notamment les dérogations audit règlement.

ARTICLE 2 – MODALITÉS D'ACCÈS

Les jardins de quartier sont accessibles en permanence.

Par dérogation à l'article 2-2 du règlement général, la circulation des cycles est autorisée dans les allées principales, à vitesse réduite, de manière à ne présenter aucun danger pour les promeneurs sur les sites suivants :

- Jardin Bouzignac,
- Jardin Gabrieli,
- Jardin Léonard de Vinci,
- Jardin Meffre,
- Square de la Borde,
- Square Boris Vian,
- Château de Tours,
- La Coulée Verte du quartier des 2 lions,
- Les Granges Collières,
- Jardin Guyard-Martin,
- Jardin Ockeghem,
- Jardin René Boylesve,
- Jardin Desmoulins,
- Jardin Nicolas Frumeaud,
- Jardin de la Rotonde,
- Salons jardins,
- Jardin Véronèse,
- Jardin des Vikings,
- Mail Bonaparte,
- Jardin de la Milletière.

ARTICLE 3 – RÈGLES SPÉCIFIQUES

Par dérogation à l'article 3-2 du règlement général, l'accès aux pelouses est autorisé sur les sites suivants :

- Jardin du 36 bis rue Lamartine,
- Square d'Alger,
- Jardin Beaujardin,
- Square Boris Vian,
- Jardin du château de Tours,
- Square Jean Mazoué,
- Square du Dr Denoyelle,
- Square Jacquemin,
- Square Colin,
- Jardin Chateaubriand,
- Square de la Borde,
- Jardin André Chedid,
- Jardin d'Aumont,
- Jardin Daumier,
- Jardin de la Place Foire le Roi,
- Square Gay Lussac,
- Jardin Guyard-Martin,
- Jardin Bouzignac,
- Jardin Gabrieli,
- Jardin Meffre,
- Place Nicolas Frumeaud,
- Jardin Ockeghem,
- Jardin Prosper Mérimée,
- Jardin René Boylesve,
- Jardin de la Rotonde,
- Mail Bonaparte,
- La Coulée Verte du quartier des 2 lions
- Les Granges Collières,
- Square Jacques Monod,
- Square Jean Bouin,
- Jardins Desmoulins,
- Jardin véronèse,
- Jardin du Vert Galant,
- Jardin des Vikings,
- Jardin de la Milletière.

